



PREFET DU BAS-RHIN

STRASBOURG, le 19 décembre 2019

**Direction Départementale des Territoires
Service de l'Environnement
et de la Gestion des Espaces
Pôle Eau et Milieux Aquatiques**

Dossier suivi par : Anne JUNGMANN
Courriel : anne.jungmann@bas-rhin.gouv.fr
Téléphone : 03.88.88.91.05

N/Réf. : MW – Cascade n° 67-2019-00031
(numéro à rappeler dans toute correspondance)

**Objet : Autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l'Environnement
Extension de la zone d'activités ACTIVEUM à ALTORF et DACHSTEIN
P.J. : 8 dossiers**

**Monsieur le Préfet de la Région Grand Est
Préfet du Bas-Rhin
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique
5, place de la République
67000 STRASBOURG**

Mon service instruit et coordonne le dossier de demande d'autorisation environnementale prévue par les articles L.181-1 et suivants du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**Communauté de Communes de MOLSHEIM - MUTZIG
Extension de la zone d'activités ACTIVEUM à ALTORF et DACHSTEIN**

Ce dossier a bénéficié en parallèle d'une enquête administrative auprès des services et organismes suivants :

- Agence Régionale de Santé, Pôle Santé et Risques Environnementaux,
- Agence Française pour la Biodiversité, Service Départemental du Bas-Rhin,
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- Commission Locale de l'Eau du SAGE Ill-Nappe-Rhin,
- Communes de ALTORF et DACHSTEIN,
- Mission Régionale d'Autorité Environnementale,
- Conseil National de la Protection de la Nature.

Les recommandations formulées seront intégrées dans le projet d'arrêté préfectoral.

Le C.N.P.N. ayant émis un avis favorable sous conditions en date du 25 septembre 2019, le maître d'ouvrage a fourni sous forme d'un "mémoire en réponse à l'avis du C.N.P.N." que je vous transmets ci-joint pour qu'il soit annexé, avec l'avis du C.N.P.N. également joint, au dossier qui sera mis à l'enquête publique. Cette note a été analysée par la DDT et la DREAL. Les éléments fournis répondent aux motivations de l'avis du CNPN en matière d'évitement, de réduction et de compensation des impacts sur les espèces et sur les milieux. De ce fait, une nouvelle consultation du CNPN n'est pas nécessaire.

Ce dossier étant donc désormais jugé complet et régulier, et au vu des différents avis reçus il n'y a pas lieu d'opposer un refus à ce niveau de la procédure. Aussi, je vous propose qu'il fasse l'objet d'une enquête publique en application de l'article R.181-36 du Code de l'Environnement.

Je vous propose que celle-ci se déroule dans les meilleurs délais en mairie de ALTORF et DACHSTEIN.

Les délais réglementaires sont calculés en fonction de la date de saisine du tribunal administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête. Aussi je vous demande de me transmettre copie du courrier correspondant.

Par ailleurs dans ce même cadre vous disposez de 15 jours après la désignation du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête pour décider de l'ouverture de l'enquête publique.

Le Chef de l'Unité grand Cycle de l'Eau

Tom COMBAL

Copie pour information transmise à :
Monsieur le Président de la Communauté
de Communes MOLSHEIM - MUTZIG
2 route Ecospace
Boîte Postale n° 93077
67125 MOLSHEIM Cedex

\\10.67.0.131\dossiers\sege\2_TERRITOIRES\EP\COCO_MOLS_MUTZIZA_ACTIVEUM_ALTORF\2019-00031_Extension_Activeum\2_Enquete_publique\191217_LE_Pref_demande_lancement_EP_Activeum.odt

**Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
14 rue du Maréchal Juin – Boîte Postale n° 61003 - 67070 STRASBOURG Cedex
Standard téléphonique : 03.88.88.91.00 – Courriel : ddt@bas-rhin.gouv.fr**

Accueil téléphonique du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
Accueil physique sans rendez-vous du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00